

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2025

Extrait du registre des délibérations

Conseillers en exercice :	16
Présents :	13
Pouvoirs :	2
Excusés :	2
Absents :	1
Non participé au vote :	
Votants :	
* voix pour :	15
* voix contre :	0
* abstention(s) :	0

Vendredi 5 septembre 2025, à 18h30, en vertu de la convocation du vendredi 29 août 2025, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gensac la Pallue se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Cédric DUPUY, Maire.

Etaient présent(e)s :

M. DUPUY Cédric, Maire, Mme BOUETARD Sabrina, M. BOURGEOIS Vincent, M. DAGNAUD Christian, M. EICHERT Jean-Marie, M. FAURIE Allain, Mme LEOMENT Adeline, M. MARAIS Alain, Mme MATHIAS Isabelle, Mme PENOUTY Isabelle, M. POISBELAUD Alain, M. RABY Philippe, Mme ROBERT Béatrice

Etaient excusé(e)s :

Mme DEHEEGER Virginie (donne pouvoir à Mme BOUETARD Sabrina), Mme DELESQUE Patricia (donne pouvoir à M. DUPUY Cédric)

Etaient absent(e)s : Mme LAFORGE Julie

A été nommée secrétaire : Adeline LEOMENT

**2025-04-005 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE POUR LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE PARCELLES DANS LE
MARAIS DE GENSAC LA PALLUE**

Monsieur le Maire explique que l'opération relative aux travaux de restauration de parcelles dans le Marais de Gensac la Pallue, dont le coût prévisionnel s'élève à **7 700,00 € H.T.**, est susceptible de bénéficier d'une subvention d'investissement auprès du Département de la Charente au titre du dispositif « Environnement – Schéma des espaces naturels ».

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux de restauration	7 700.00 €	Autofinancement	1 540.00 €
		Département de la Charente (80 %)	6 160.00 €
TOTAL	7 700.00 €		7 700.00 €

AR Prefecture

016-211601505-20250905-2025_04_005-DE
Reçu le 18/09/2025

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette opération et son coût.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve les travaux de restauration de parcelles dans le Marais de Gensac la Pallue, d'un montant prévisionnel de 7 700.00 € HT,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département de la Charente à hauteur de 80 % du montant des travaux, soit une subvention de 6 160.00 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme, le 15/09/2025

Le Maire,
Cédric DUPUY

Affiché le 18/09/2025
Transmis au contrôle de légalité

